

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 9 386 770 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 336 834 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT a été employé en des liquidités et quasi liquidités à un taux de 26,04% se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		6 969 625	11 098 074
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	3 773 183	6 327 396
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	3 196 442	4 770 678
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 454 067	1 747 944
a- Placements monétaires	4.4	1 482 798	998 184
b- Disponibilités		971 269	749 760
AC3- Créances d'exploitation	4.6	12	12
TOTAL ACTIF		9 423 704	12 846 030
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	24 673	28 949
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	12 261	12 914
TOTAL PASSIF		36 934	41 863
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	8 049 936	11 314 020
CP2- Sommes Capitalisables		1 336 834	1 490 147
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 153 330	1 243 203
b - Sommes capitalisables de l'exercice		183 504	246 944
ACTIF NET		9 386 770	12 804 167
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 423 704	12 846 030

ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Exprimé en dinar)

		Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	379 194	403 715
a. Dividendes		152 514	182 906
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		226 680	220 809
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	39 509	82 030
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		418 703	485 745
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(178 331)	(198 893)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		240 372	286 852
CH2- Autres charges	4.11	(18 848)	(25 063)
RESULTAT D'EXPLOITATION		221 524	261 789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(38 020)	(14 845)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		183 504	246 944
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 020	14 845
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 257 342)	668 197
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		544 670	62 318
Frais de négociation de titres		(31 305)	(7 436)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(522 453)	984 868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(522 453)	984 868
a- Résultat d'exploitation	221 524	261 789
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 257 342)	668 197
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	544 670	62 318
d- Frais de négociation de titres	(31 305)	(7 436)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 894 944)	(2 576 694)
a / Souscriptions	0	182 631
Capital	0	160 317
Régularisation des sommes non distribuables	0	3 132
Régularisation des sommes capitalisables	0	19 182
b / Rachats	(2 894 944)	(2 759 325)
Capital	(2 557 293)	(2 418 608)
Régularisation des sommes non distribuables	37 185	(42 588)
Régularisation des sommes capitalisables	(374 836)	(298 129)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 417 397)	(1 591 826)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	12 804 167	14 395 993
en fin de l'exercice	9 386 770	12 804 167
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	5 371	6 512
en fin de l'exercice	4 157	5 371
VALEUR LIQUIDATIVE	2 258,063	2 383,944
TAUX DE RENDEMENT	-5,28%	7,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2-2003.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-15 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-15 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs assimilées non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs assimilées n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que le FCP procède depuis le 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Titres OPCVM				
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	905	502 806	459 319	4,87%
ARABIA SICAV	62	3 248	3 600	0,04%
Total titres OPCVM	967	506 054	462 919	4,91%
Cote continu				
ASSAD	44 190	328 964	233 279	2,48%
ATTIJARI BANK	7 470	123 936	179 497	1,90%
BNA	20 911	292 195	231 234	2,45%
BTE ADP	50	882	881	0,01%
CEREALIS	59 162	400 200	223 632	2,37%
CITY CARS	13 000	149 054	172 939	1,84%
EUROCYCLES	6 760	206 135	230 766	2,45%
MPBS	17 306	104 365	88 157	0,94%
NBL	38 292	287 626	284 739	3,02%
SOMOCER	5 000	9 750	10 115	0,11%
SOTIPAPIER	189 400	858 886	739 039	7,84%
SOTUVER	10 000	57 316	28 940	0,31%
TELNET	28 988	123 729	98 472	1,04%
TGH	326 508	224 411	205 700	2,18%
TPR	36 580	173 779	114 239	1,21%
TUNISAIR	66 150	54 990	52 325	0,56%
Total cote continu	869 767	3 396 217	2 893 954	30,71%
Cote fixing				
AIR LIQUIDE	136	34 852	20 322	0,22%
ASTREE	797	66 368	32 996	0,35%
MAGASIN GENERAL	15 865	263 444	362 992	3,85%
Total cote fixing	16 798	364 665	416 310	4,42%
Total titres cotés	886 565	3 760 882	3 310 264	35,13%
Total	887 532	4 266 936	3 773 183	40,04%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	138 733	500 030	636 344	638 763	-2 419	0
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	575 032	0	65 902	72 226	-6 324	502 806
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
SICAV AXIS TRESORERIE	309 775	1 600 139	1 910 114	1 909 915	200	0
Total titres OPCVM	1 026 788	2 100 170	2 612 361	2 620 904	-8 543	506 054
Cote continu						
ADWYA	51 722	75 959	111 166	127 681	-16 516	0
ASSAD	384 798	198 071	162 771	253 905	-91 135	328 964
ATB	0	13 521	12 510	13 521	-1 011	0
ATTIJARI BANK	298 640	0	263 065	174 704	88 360	123 936
BNA	0	551 218	199 607	259 023	-59 416	292 195
BT	0	0	0	0	0	0
BTE ADP	0	882	0	0	0	882
CEREALIS	414 228	39 830	33 116	53 858	-20 742	400 200
CITY CARS	262 800	82 317	224 471	196 063	28 408	149 054
EUROCYCLES	372 795	330 487	1 005 337	497 147	508 190	206 135
MONOPRIX	372 899	30 506	392 353	403 405	-11 053	0
MPBS	135 730	0	28 221	31 365	-3 144	104 365
NBL	64 726	222 900	0	0	0	287 626
OFFICE PLAST	0	2 944	6 257	2 944	3 313	0
OTH	314 600	3 950	324 738	318 550	6 188	0
SFBT	201 238	422 786	1 032 574	624 025	408 549	0
SOMOCER	0	9 750	0	0	0	9 750
SOPAT	0	19 302	14 546	19 302	-4 756	0
SOTEMAIL	34 490	42 677	71 394	77 167	-5 772	0
SOTIPAPIER	0	858 886	0	0	0	858 886
SOTUVER	145 949	4 950	57 907	93 584	-35 677	57 315
TELNET	26 943	210 065	98 477	113 279	-14 802	123 729
TGH	339 494	199 951	195 850	315 034	-119 185	224 411
TPR	202 427	27 780	42 086	56 428	-14 341	173 779
TUNISAIR	0	54 990	0	0	0	54 990
UADH	0	181 376	209 709	181 376	28 333	0
Total cote continu	3 623 479	3 585 098	4 486 153	3 812 360	673 794	3 396 217
Cote fixing						
AIR LIQUIDE	428 295	0	318 494	393 442	-74 948	34 853
ASTREE	135 465	770	41 759	69 867	-28 108	66 368
MAGASIN GENERAL	307 199	0	78 412	43 755	34 657	263 444
SIMPAR	31 850	0	30 800	31 850	-1 050	0
Total cote fixing	902 809	770	469 466	538 915	-69 449	364 665
Total titres cotés	4 526 288	3 585 868	4 955 619	4 351 274	604 344	3 760 882
Total	5 553 076	5 686 038	7 567 980	6 972 178	595 801	4 266 936

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 3 196 442 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Emprunts d'Etat				
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	522 194	5,54%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 020	198 717	2,11%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 420	198 357	2,10%
BTA_5.5_03/2019	100	101 450	104 169	1,11%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 860	99 269	1,05%
Total Emprunts d'Etat	1 100	1 091 250	1 122 706	11,91%
Emprunts des sociétés				
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	5 000	500 000	521 097	5,53%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	448 000	455 896	4,84%
TL 2011_3_5A_5.85%	5 000	200 000	208 642	2,21%
AB2010_15A_31/08	3 000	199 950	202 965	2,15%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	189 000	193 060	2,05%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	171 435	172 545	1,83%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	128 568	133 929	1,42%
AIL 2012-1_5A	2 000	80 000	82 424	0,87%
TL 2012_1_5A_6.15%	2 000	80 000	82 334	0,87%
HL 2015-01 7A-7.85%	200	20 000	20 844	0,22%
Total Emprunts des sociétés	31 500	2 016 953	2 073 736	22,01%
Total	32 600	3 108 203	3 196 442	33,92%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Emprunts d'Etat						
BTA 5.6 AOUT 2022	192 020	0	0	0	0	192 020
BTA 5.6 AOUT 2022	95 860	0	0	0	0	95 860
BTA 5.6 AOUT 2022	191 420	0	0	0	0	191 420
BTA 6% AVRIL 2024	0	242 000	239 000	242 000	-3 000	0
BTA_5.5_03/2019	510 500	0	0	0	0	510 500
BTA_5.5_03/2019	507 250	0	390 868	405 800	-14 932	101 450
BTA_5.5_03/2019	1 006 200	0	977 170	1 006 200	-29 030	0
BTA_7.00_02/2015	50 988	0	50 000	0	-988	0
BTA_7.00_02/2015	101 800	0	100 000	0	-1 800	0
BTA_7.00_02/2015	102 450	0	100 000	0	-2 450	0
Total Emprunts d'Etat	2 758 488	242 000	1 857 038	1 654 000	-52 200	1 091 250

Emprunts des sociétés

AB2010_15A_31/08	219 960	0	20 010	0	0	199 950
AIL 2012-1_5A	120 000	0	40 000	0	0	80 000
ATL2010/1_5A_09/08	40 000	0	40 000	0	0	0
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	171 426	0	42 858	0	0	128 568
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	0	500 000	0	0	0	500 000
BTK2012-1_7A_15/11	214 290	0	42 855	0	0	171 435
HL 2015-01 7A-7.85%	0	20 000	0	0	0	20 000
TL 2011_3_5A_5.85%	300 000	0	100 000	0	0	200 000
TL 2012_1_5A_6.15%	120 000	0	40 000	0	0	80 000
UIB09/1_20A_17/07C	202 500	0	13 500	0	0	189 000
UIB2011-1_20A_26082011	476 000	0	28 000	0	0	448 000
Total Emprunts des sociétés	1 864 176	520 000	367 223	0	0	2 016 953

Emprunts National

EMP NAT 2014/A	18 664	0	19 733	18 664	1 069	0
Total Emprunt National	18 664	0	19 733	18 664	1 069	0
Total	4 641 328	762 000	2 243 994	1 672 664	-51 131	3 108 203

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dividendes	152 514	182 906
Revenus des BTA et EO	226 680	220 809
Total	379 194	403 715

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 1 482 798 DT et correspond à des placements sous forme de dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation	Montant du placement	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Dépôt à terme			
AB_1500_92J_5.95%_310316	1 482 412	1 482 798	15,73%
Total	1 482 412	1 482 798	15,73%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2015 à 39 509 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenu des BTC	-	-
Revenus des Certificats des dépôts	33 524	65 367
Revenu du compte courant rémunéré	5 985	16 663
Total	39 509	82 030

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

La créance d'exploitation s'élèvent à 12 DT au 31-12-2015 et au 31-12-2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres débiteurs	12	12
Total	12	12

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP ACP au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 24 673 DT au 31-12-2015 contre 28 949 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	18 600	22 885
Dépositaire	6 073	6 064
Total	24 673	28 949

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 12 261 DT au 31-12-2015 contre 12 914 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	11 927	11 947
Etat retenue à la source	165	165
CMF	705	995
Autres créditeurs divers*	-536	-193
Total	12 261	12 914

*Le solde du compte Autres créditeurs divers intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées.

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -3 417 397 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(3 264 085)
Variation de la part Revenu	(153 312)
Variation de l'Actif Net	(3 417 397)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	11 314 020
Nombre de titres :	5 371
Nombre de porteurs de parts :	66

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	2 557 293
Nombre de titres rachetés :	1 214
Nombre de porteurs de parts sortants :	16

Capital au 31-12-2015

Montant:	8 756 727 *
Nombre de titres :	4 157
Nombre de porteurs de parts :	50

(* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	8 756 727
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(1 257 342)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	544 670
Régularisation des SND	37 186
Frais de négociation de titres	(31 305)
Capital au 31/12/2015	8 049 936

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève en 2015 à 178 331 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	172 421	192 944
Rémunération du dépositaire	5 910	5 949
Total	178 331	198 893

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 18 848 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération CAC	6 801	11 495
Redevance CMF	11 690	13 081
Frais divers bancaires	350	480
Autres charges	7	7
Total	18 848	25 063

5- Autres notes aux états financiers :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	100,722	90,438	78,683	70,863
Charges de gestion des placements	-42,899	-37,031	-36,935	-36,981
Revenu net des placements	57,823	53,407	41,748	33,882
Autres charges	-4,534	-4,666	-3,934	-3,485
Résultat d'exploitation	53,289	48,741	37,814	30,397
Régularisation du résultat d'exploitation	-9,146	-2,764	-2,895	-1,636
Sommes capitalisables de l'exercice	44,143	45,977	34,919	28,761
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-302,464	124,408	-130,503	9,880
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	131,025	11,603	-10,717	38,569
Frais de négociation de titres	-7,531	-1,384	-1,903	-1,804
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-178,970	134,627	-143,123	46,645
Résultat net de l'exercice	-125,680	183,368	-105,309	77,043
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-178,970	134,627	-143,123	46,645
Régularisation du résultat non distribuable	8,945	-7,346	9,996	4,028
Sommes non distribuable de l'exercice	-170,024	127,281	-133,127	50,673
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 258,063	2 383,944	2 210,686	2 308,851

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,53%	1,52%	1,51%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,19%	0,16%	0,14%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	1,90%	2,00%	1,55%	1,24%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PRUDENT prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2015 s'élève à 172 421 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 31 305 DT au titre de l'exercice 2015.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 910 DT TTC au titre de 2015.